

Comment se présente un avis du comité d'éthique?

Le comité d'éthique ne prend pas de décision, il formule un avis permettant d'aider à la prise de décision. Chaque avis comportera les rubriques suivantes :

- une présentation (anonyme) de la question,
- une contextualisation produite par le comité d'éthique (reformulation de la question)
- les enjeux, les repères, les intérêts des personnes accompagnées et de leur entourage, les valeurs en tension, les éléments à prendre en compte pour aider à une décision juste et raisonnable.

Comment sont diffusés les avis du comité d'éthique ?

Chaque avis sera transmis au demandeur et diffusé à l'ensemble des parties prenantes (personnes accompagnées, parents, professionnels) sous forme de « flash info ». Les avis seront affichés dans les établissements et services, joints au journal de l'association (Quelques mots pour vous dire) et consultables en ligne sur le site de l'APEI.

Quels sont les membres du comité d'éthique ?

Le comité d'éthique est composé de 16 personnes volontaires, retenues par le Conseil d'Administration :

- 2 administrateurs • 2 personnes accompagnées
- 2 parents • 1 représentant d'une association tutélaire
- 1 médecin • 1 directeur d'établissement
- 1 psychologue • 3 éducateurs • 2 soignants
- 1 animateur.

Un administrateur est Président du comité et le directeur d'établissement pilote l'instance.

Les séances de travail sont conduites par un animateur bénévole, extérieur à l'association.

* *contextualisation*: rechercher tout ce que concerne la question (qui, quand, où, ...)
clarification: demander plus de renseignements
brainstorming: récolter de nombreuses idées
champs à explorer: de nombreux sujets à discuter

“

C'est au moment du "je ne sais pas quelle est la bonne règle" que la question éthique se pose. (...) Ce moment où je ne sais pas quoi faire, où je n'ai pas de normes disponibles, où je ne dois pas avoir de normes disponibles, mais où il faut agir, assumer mes responsabilités, prendre parti ”

- Jacques Derrida



APEI de Thionville • 89, chemin du Coteau • CS 20461 • 57100 Thionville
E-mail: siege@apei-thionville.com • Tél: 03 82 54 22 99 • Fax: 03 82 54 77 33
www.apei-thionville.com



Comité d'ETHIQUE

RÉFLEXION et ANALYSE des questions éthiques liées à l'accompagnement de la personne



L'APEI de Thionville, à travers son projet associatif, a décidé de se doter d'un comité d'éthique pour l'ensemble de ses établissements et services dans le cadre d'une large promotion de la bienveillance des personnes handicapées qu'elle accompagne.

La bienveillance est « une démarche faite en réponse à des droits et des choix, ceux que la personne accompagnée exprime concernant le lieu, le rythme et les modalités de vie qu'elle privilégie sur les autres » (RBPP « Bienveillance »).

Qu'est-ce que le comité d'éthique ?



Constitué d'un groupe de : personnes accompagnées, leurs proches, des professionnels, des représentants du conseil d'administration et de la direction, le comité d'éthique a pour mission de donner du sens aux pratiques professionnelles et de renforcer la confiance entre les acteurs. Il s'agit de favoriser une prise de décision « juste » et/ou d'analyser les effets de décisions a posteriori en produisant un avis éclairé, une réflexion distanciée dans le temps et dans l'espace sur des situations concrètes et singulières où entrent en contradiction des valeurs ou des principes d'intervention d'égale légitimité.

Comment saisir le comité d'éthique ?

En écrivant au Président du comité d'éthique en précisant sur l'enveloppe les termes « **Comité d'éthique - CONFIDENTIEL** » :

- par courrier à l'adresse de :
**Monsieur le Président du comité d'éthique
APEI de Thionville
89 chemin du Coteau
CS 20461 - 57105 Thionville Cedex**
- par mail : comite.ethique@apei-thionville.com

Le courrier doit contenir :

- Le nom de l'auteur de la question : afin de pouvoir le contacter pour s'assurer de bien comprendre la question et de pouvoir demander des informations complémentaires (l'auteur devra préciser s'il souhaite conserver l'anonymat)
- Le contexte : où, quand, dans quel cadre institutionnel, concernant quelle(s) catégorie(s) de personnes accompagnées (enfants, adultes, travailleurs ou non, etc.)
- La question.

Qui peut saisir le comité d'éthique ?

Tout le monde peut adresser une question au comité d'éthique : les personnes accompagnées, leur famille, les professionnels, les partenaires. Les personnes en difficulté avec l'écrit pourront se faire aider par la personne de leur choix et/ou par un membre du comité d'éthique.

Puis-je conserver l'anonymat ?

Seul le Président du comité d'éthique connaîtra votre identité et votre fonction. Il s'engage à ne pas les révéler. Si le comité a besoin d'informations complémentaires, il sollicitera le Président pour les recueillir auprès de vous.

Le comité d'éthique peut-il traiter toutes les questions ?

Le comité d'éthique effectuera un tri des questions présentées par son Président : si les membres du comité conviennent à l'unanimité que la question ne relève pas de leur compétence, ils en informeront le demandeur (par l'intermédiaire du Président) en proposant des pistes de réorientation de la question le cas échéant.

Si la question est retenue, son auteur en sera informé par le Président qui lui communiquera un délai indicatif pour son traitement.

Comment le comité d'éthique traitera-t-il ma question ?

Le traitement des questions s'effectuera en trois temps :

- les membres du comité échangeront pour lister les points à éclaircir : [contextualisation*](#), éventuelles demandes de [clarification*](#) auprès du demandeur, repérage des enjeux et des [champs à explorer*](#), identification des valeurs concernées, premiers avis « rapides » sous forme de [brainstorming*](#),
- des recherches individuelles sont menées : aspects juridiques, règlementaires, déontologiques, philosophiques, publications sur le sujet, témoignages, etc.
- après une mise en commun de ces recherches, le comité produit un avis qu'il soumet au conseil d'administration de l'APEI avant de le diffuser.

Combien de temps le traitement d'une question prend-il ?

Le comité d'éthique se réunit 6 fois par an, soit en moyenne tous les 2 mois. Le traitement d'une question demande un travail de concertation en réunion et des démarches de recherche entre deux sessions. Une question pourra être traitée entre 6 et 10 mois selon sa complexité.